

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 8 mars 2022

Délibération n°16 - 2022 relative à l'approbation du plan de transition suite au BEGES

Vu le code de l'éducation,

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve le plan de transition de l'URCA pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre sur la période 2022-2024 sur les axes déplacement, énergie et achats suite au Bilan de Gaz à Effet de Serre.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	35	Membres présents	19
Majorité absolue	18	Membres représentés	9
Nombre de pouvoirs	9		

Décompte des suffrages

Votants	28	Pour	28	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président



Guillaume GELLÉ

Document en annexe au présent extrait : Plan de transition BEGES

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 15 103 2022

Document mis en ligne le : 15 103 2022